

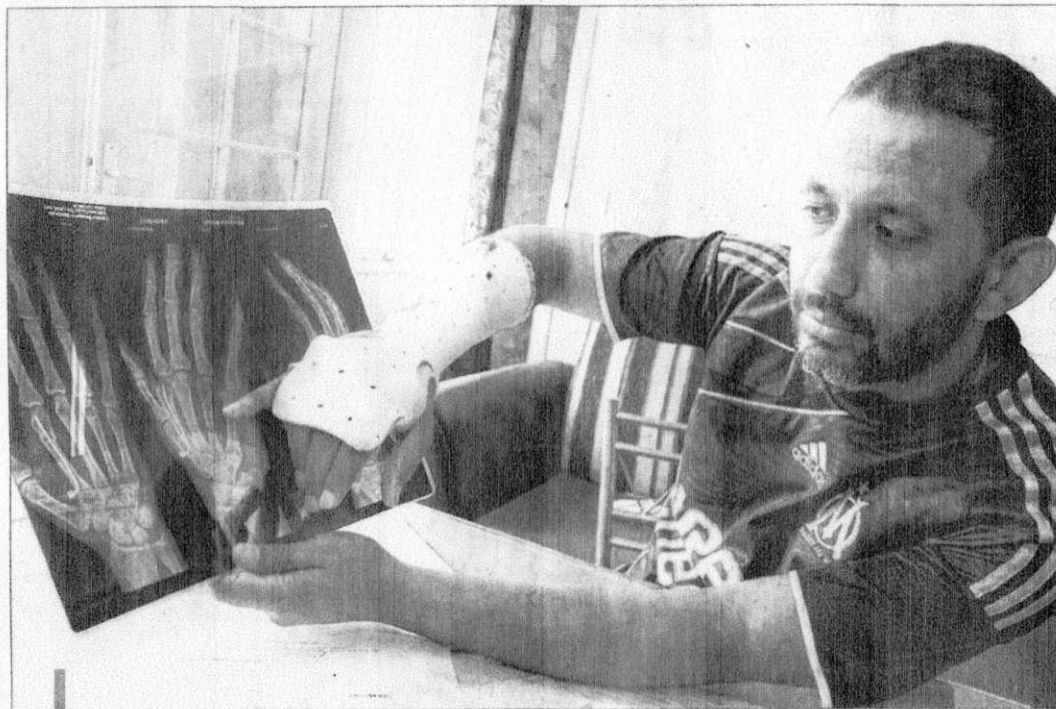
aux accents upuesques

4

Victime d'une fracture pas encore guérie, un Avignonnais ne parvient pas à faire prolonger son arrêt maladie. Récit d'un invraisemblable imbroglio qui n'a toujours pas trouvé de solution

Un patient en otage. L'histoire de Rachid Benabbou, 36 ans, c'est celle d'un combat pour sa santé face aux rouages imprévisibles du système. Au mois de mars, cet Avignonnais a eu la malchance d'avoir une crevaillon. Au moment où il réparait sa roue, le cric a lâché. Rachid a reçu le poids de sa voiture sur sa main. Diagnostic à la clinique Saint-Roch de Cavaillon, où il a été transporté : fracture déplacée du 2^e métacarpien associée à une lésion partielle du tendon de l'extenseur du 3^e métacarpien et une fracture non déplacée du 4^e métacarpien de la main droite. Broche sur le haut de la main et points de sutures à l'issue de l'opération.

Le chirurgien prescrit alors un arrêt de travail pour maladie de 2 mois à ce contrôleur qualifié dans la métallurgie. En début de semaine dernière, ne parvenant toujours pas à ouvrir sa main complètement, Rachid Benabbou se rend donc chez son médecin traitant pour prolonger son arrêt maladie. C'est là que ses ennuis commencent. Dans la salle d'attente du cabinet de ce généraliste avignonnais, Rachid Benabbou comprend qu'il n'aura pas le document qu'il est venu chercher. Placardé sur la porte, ce petit mot du médecin : "Mes chers patients (...). Je me vois dans l'obligation de ne plus prescrire d'arrêt maladie ni d'arrêt en accident du travail à partir de ce jour (le 5 janvier, ndlr.) pour une durée minimale de 6 mois. Tous mes arrêts seront pour la 3^e



Rachid Benabbou ne voit pas le bout de son histoire. Il a été trimballé entre cabinets de praticiens et institutions médicales sans jamais réussir à faire prolonger son arrêt maladie. / PHOTO ANGE ESPOSITO

fois contrôlés (par la CPAM, ndlr.) et je me refuse à vous faire subir une nouvelle fois cette infamie incompatible avec le fondement de la médecine (...). Je vous demande donc, et j'en suis profondément troublé, dans votre intérêt, de changer de médecin référent et de vous renseigner auprès du D^r Voisin (médecin-conseil chef de la CPAM, ndlr.)."

"Mon médecin m'a expliqué qu'il avait subi des contrôles et qu'il ne pouvait pas me faire cet arrêt, raconte Rachid Benabbou, qui, prenant son généralis-

"En fait, c'est comme si j'avais 200% de malus et que je cherchais à m'assurer."

te au mot, se rend à la Caisse primaire d'Assurance-maladie. Là-bas, on lui explique que c'est bien à son médecin qu'incombe la rédaction de ce nouvel arrêt de travail. Il retourne alors le voir, mais son toubib refuse à nouveau de lui délivrer

la prescription. Retour à la CPAM. Cette fois, une dame lui suggère de se rendre aux urgences. À l'hôpital, un urgentiste lui explique que c'est à la Maison médicale qu'il doit se rendre... Là, un médecin l'invite à lire une feuille collée au mur : "La Maison médicale ne délivre pas d'arrêt de travail".

Alors, Rachid Benabbou se tourne vers SOS médecins. Refus, à nouveau. Las, il finit par faire le tour de six médecins généralistes à Avignon qui lui répondent la même chose et ajoutent qu'ils soutiennent la dé-

marche de son médecin traitant... "En fait, plaisante l'intéressé, c'est comme si j'avais 200% de malus et que je cherchais à m'assurer". Sauf qu'après cette interminable tournée de cabinets médicaux, Rachid n'a toujours pas son arrêt de travail.

Après tous ces va-et-vient, ce père de famille a finalement reçu une convocation l'invitant à se présenter au D^r Voisin. Le jour J, jeudi dernier à 9h59, comme l'indiquait sa convocation, le médecin n'était pas présent. Il a été vu par une autre professionnelle, qui lui a répété bien comprendre ses difficultés -- "votre arrêt est justifié" --, mais qu'elle ne pouvait rien faire... En définitive, elle l'a invité à se rapprocher de la clinique Fontvert pour sa prescription, et lui a conseillé d'écrire au Conseil de l'Ordre pour expliquer sa situation, de faire une copie au directeur de la CPAM et au médecin-conseil. Détail d'importance: Rachid Benabbou, qui a la main droite fracturée ne peut pas écrire...

Sa broche doit lui être retirée début juillet. D'ici là, Rachid Benabbou espère avoir trouvé un généraliste pour prolonger son arrêt. Contactée, la CPAM s'en prend vivement à son médecin généraliste (lire ci-dessous, à gauche). Le Conseil de l'Ordre, lui, ne peut prendre aucune sanction (lire ci-dessous, à droite). Et pendant ce temps, Rachid n'a toujours pas été prolongé en arrêt maladie. Quant au déficit de la Sécu...

Mélanie FERHALLAD

LE DIRECTEUR DE LA CPAM. DOMINIQUE LETOCART

L'AVIS du Conseil de l'Ordre

LA PROVENCE
02/06/15

en

À l'
synd
CFE-C
les s
ajou
d'Ar
de for
ner u
deurs
tions.
Pen
nifest
de la l
le et l
Une
décid
de se
de su
ment
des bi
pas sa
"Ap
de 5
de mi
au vol
semer
que si
pe, q
tre 30
Franc
va mi
de tra
l'intel
Co
20%
te, so
Marc
entre
relati
traite
puis
sieurs
de Ba
nacés
cats,
"deu
lariés
sud-e

